

## Conseil Municipal du 12 mars 2009

Sous la présidence de Didier FOUCHÉ, Maire

Etaient présents : Mmes Drouineau, Evrard, Nivelais, Sepré, Ms Gros, Lecomte, Guengard, Aim, Buon, Clément, Esnault, Ledru, Merouze

Absent excusé : M. Faucher par procuration M. Fouché

M. Esnault par procuration Melle Evrard

Le procès verbal de la séance précédente est approuvé.

### 1. Subventions

Le Conseil arrête la liste des subventions pour 2009. Elles seront votées lors du prochain conseil.

Pour les années à venir, une réflexion doit être menée afin de déterminer les critères à retenir, pour les subventions aux associations sportives par exemple, à savoir si les adultes doivent être ou non retenus.

### 2. Impôts locaux - Budget

M. Gros présente au conseil des propositions :

- pour la modification du taux des impôts locaux.
- Pour les investissements

Le conseil arrêtera ses décisions lors du vote du budget.

A noter : M. le Maire fait état du contact qu'il a eu avec M. Blanchard concernant la vente à la commune de sa propriété du 12 Grande rue, et de la demande de ce dernier de conserver tous les matériaux provenant de la démolition. Le conseil n'est pas contre cette demande, à condition de ne pas avoir à en supporter les frais.

Après consultation de plusieurs fournisseurs et études des différentes propositions, le conseil approuve l'achat (plutôt qu'une location) d'un copieur couleur Konica Minolta au prix de 4010€ HT auprès de Repro conseil.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de vendre au SIVOS Soultré- Nuillé,- Ardenay, l'ancien copieur Konica Minolta DI 1611 au prix de 500 euros.

### 3. Révision PLU

Mme Drouineau informe le conseil de l'avancée de ce dossier, et des interrogations qui demeurent suite aux révisions prévues.

Après en avoir délibéré le conseil décide de fixer à 1200 m<sup>2</sup> sans aucune restriction, la superficie minimale des terrains constructibles (hors zones de lotissements). Le conseil adopte aussi le principe de répartition différenciée de la taille des lots des futurs lotissements.

A revoir avec l'urbaniste : peut-on imposer une protection visuelle pour les riverains (haie) des zones Aua de la Roche et de la rue du Lavoir et empêcher ainsi la construction de bâtiments en limite de propriété ?

A revoir avec le promoteur du lotissement Lelièvre : dans le cadre de l'aménagement des zones Auh, possibilité de créer une voie pour la liaison des deux zones.

#### 4. Questions diverses

- Défibrillateur : compte rendu par Mme Drouineau de la réunion à la communauté de Communes de présentation du matériel de deux sociétés. Le choix s'est porté sur un appareil tout automatique.
- Camion : suite à l'expertise de M. Aim qui prévoit de gros frais pour la remise en état du camion Mercedes de la commune, le conseil décide de chercher un matériel de remplacement genre camion double cabine avec bi-benne.
- Centre social : le conseil à l'unanimité accepte que la commune garantisse à hauteur de 4 729€, en caution solidaire, un emprunt de 130 000€ du Centre Social Rural de Montfort, sur 10 ans au taux de 4.72%.
- La commission des travaux doit procéder à l'ouverture des plis pour le diagnostic accessibilité le 16 mars à 20h30.
- Un appel à bonne volonté pour retourner le terrain du jardin solidaire sera fait par voie d'affichage.

Séance levée à 23h 20

Prochain conseil jeudi 26 mars à 20 H 30